



Commune  
de Mont-Noble

## Enquête publique

L'administration communale de Mont-Noble soumet à l'enquête publique la demande en autorisation de construire présentée par :

- Mme Anne-Valérie Bitz à Sion, pour la construction d'une maison d'habitation avec deux appartements en résidence principale sur la parcelle N° 718, folio N° 8, au lieu-dit *Son Nax* à Nax, zone chalets 0.35, en dérogation à l'art. 72 alinéa 2 du RCCZ ; coordonnées 2'599'140 / 1'119'300.
- M. Frédéric Mosoni à Grône, pour la mise en conformité de l'autorisation du 30.05.2018 sur la parcelle N° 241, folio N° 3, au lieu-dit *La Royère* à Nax, zone chalets 0.20, en dérogation à l'art. 72 alinéa 6 du RCCZ ; coordonnées 2'599'546 / 1'119'63.
- Biner & Bitschnau SA à Sion, pour l'installation d'une PAC split extérieur air-eau sur la parcelle N° 860, folio N° 9, au lieu-dit *Tsébetta* à Nax, zone pré et pâturages ; coordonnées 2'600'450 / 1'119'650.
- Village B&B Sàrl à Sion, pour la construction de deux chalets d'habitation en résidence principale et demande de forage sur la parcelle N° 3667, folio N° 1, au lieu-dit *Les Doudes* à Mase, zone extensive du village 0.40 en dérogation à l'art. 43 lettre b) du RCCZ ; coordonnées 2'599'335 / 1'116'000.
- Mme Follonier Raymonde à Vernamiège, pour la création d'un local de rangement et d'un balcon sur la parcelle N° 964, folio N° 4, au lieu-dit *Le Pichot* à Vernamiège, zone vieux village ; coordonnées 2'599'475 / 1'117'749.
- Barouny Immob Sàrl à Sion, pour la transformation de deux granges accolées sur les parcelles N° 1357, 976, folio N° 4, au lieu-dit *La Plchette* à Vernamiège, zone vieux-village ; coordonnées 2'599'515 / 1'117'720.
- M. Daniel Veuthey à Nax, pour la construction d'une résidence individuelle avec garage en résidence principale sur la parcelle N° 799, folio N° 8, au lieu-dit *Le Leigier* à Nax, zone chalets 0.20 ; coordonnées 2'599'315 / 1'119'170.

Les plans peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au bureau communal à Nax ou sur rendez-vous. Les oppositions éventuelles, motivées, doivent être adressées par écrit, sous pli recommandé, à l'administration communale de Mont-Noble, CP 11, 1973 Nax, en deux exemplaires, dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

**L'Administration communale**

Mont-Noble, le 20 août 2021